



Question cadre légal réparation / entretien mécanique

Par **Muller.vis**, le **05/07/2021** à **13:22**

Bonjour,

Dans le cadre d'un projet personnel, je me pose une question concernant le cadre légal régissant les interventions sur des véhicules de particuliers (diagnostic, réparations, entretiens...) que ce soit sur la voie publique ou directement au sein de leur résidence (garage privé, allée, jardin...).

Un professionnel a-t-il le droit de réaliser des interventions sur la voie publique ? Quels types d'interventions sont autorisées / interdites ? Idem au sein d'une résidence privée ? Quels sont les textes de loi de référence qui encadrent ce domaine ?

Merci d'avance pour vos retours